



Rouffach

# Baccalauréat Professionnel "Travaux paysagers"

Cfppa du Haut Rhin  
8 aux remparts  
68250 ROUFFACH  
Tél : 03.89.78.73.07  
Fax : 03.89.78.73.08  
Email : [cfppa.rouffach@educagri.fr](mailto:cfppa.rouffach@educagri.fr)  
Site : [www.rouffach.educagri.fr](http://www.rouffach.educagri.fr)

# Baccalauréat Professionnel

## Option travaux paysagers

### Objectif :

- permettre une insertion dans la vie professionnelle comme
  - ouvrier hautement qualifié
  - chef de culture
  - technicien horticole
  - chef d'entreprise
- poursuivre des études
  - certificats de spécialisation
  - éventuellement BTS.

Votre formation est découpée en modules

- modules d'enseignement général
- modules scientifiques
- modules techniques

<b>8 Modules technologiques et professionnels</b>
---

1. Approche du Paysage
2. Gestion d'un chantier
3. Physiologie de la plante
4. Connaissances des végétaux
5. Fonctionnement et maintenance des matériels
6. Préparation des produits horticoles à la vente
7. Technologies Paysagères
8. Conduite de chantiers d'aménagements paysagers

## **Module de matières générales**

1. Français
2. Anglais ou Allemand
3. Sport
4. Education Socioculturelle
5. Histoire – géographie
6. Hygiène et sécurité

## **4 Modules scientifiques**

1. Mathématiques - informatique
2. Biologie - écologie
3. Chimie et sciences du sol
4. L'organisme d'aménagement paysager dans son environnement

*Vous pouvez être dispensés de certains modules  
de formation et obtenir certaines Unités Capitalisables  
par l'intermédiaire de la  
**Validation d'Acquis Académiques***

La formation est possible en 2 ans

La durée totale est de 1500 heures en centre (40 semaines) + stage en entreprise

La formation est de niveau 4 – homologué par le Ministère de l'Agriculture

## **Conditions obligatoires Financement de la formation Rémunération du stagiaire**

### **Conditions obligatoires pour une admission :**

- justifier d'un niveau BEP, BEPA ou seconde

### **Financement de la formation et votre rémunération pendant la formation :**

	<b>Financement de la formation</b>	<b>Votre rémunération</b>
Je suis salarié	- Fonds d'assurance formation	- Congé individuel de formation
Je choisis l'alternance	- Employeur (contrat de professionnalisation)	- Salaire de l'entreprise selon les barèmes en vigueur
Je suis demandeur d'emploi	- ANPE	- Assedic (PARE...)
Autres situations	A étudier individuellement (agefiph, armée, reconversion...)	

Le financement de la formation et de la rémunération au cours de la formation font l'objet d'une demande préalable à l'entrée en formation auprès des financeurs concernés.

Le baccalauréat professionnel s'obtient pour moitié à partir des notes obtenues en C.C.F.(en cours de formation) et pour moitié à partir des résultats obtenus aux épreuves terminales.  
Cette formation est organisée par le Centre de formation des Apprentis de Rouffach.